



N°165 - Janvier - Février 2016

- Produire autrement pour nourrir l'humanité
- Appel à la Solidarité : STOP à l'extinction programmée des CTR de la Consommation
- Les automobilistes disent NON !
- Le service public des transports en danger !  
Les usagers en supportent les conséquences !



Impossible de se limiter à notre pays pour étudier les questions liées à l'alimentation des populations. L'internationalisation des échanges et des entreprises confère au sujet une dimension planétaire. C'est dans cette double échelle, nationale et internationale, que se place l'étude réalisée par Progexa pour Indecosa-CGT.

# PRODUIRE ET CONSOMMER AUTREMENT



# ABONNEZ-VOUS

## Abonnement individuel

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

## Abonnement collectif

Responsable de liste et du règlement collectif

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : .....

Ville : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

Entreprise ou organisme : .....

■ Indiquer sur papier libre le nom et les coordonnées des destinataires

Un cadeau offert pour tout nouvel abonné



- Au numéro**
- 4 €
- Abonnement annuel**
- Individuel : 20 €
- Collectif 5 à 9 : 16 €
- Collectif 10 et plus : 12 €
- Soutien : 40 €
- Membre bienfaiteur : 100 €

**A retourner à IN magazine**  
 Case 1-1  
 263, rue de Paris  
 93516 Montreuil Cedex  
 Tél. : 01 55 82 84 05  
 Fax : 01 48 18 84 82  
 inmag.indecosa@cgt.fr

Je règle par chèque à l'ordre de In magazine

## SOMMAIRE

### ■ Pages 4 à 7 : Vie nationale

Journée d'étude du 17 novembre : produire autrement pour nourrir l'humanité

Appel à la solidarité : stop à l'extinction programmée des centres techniques régionaux de la consommation

Les automobilistes disent NON !

Le service public des transports en danger ! Les usagers en supportent les conséquences !

### ■ Pages 8 à 12 : dossier

## PRODUIRE ET CONSOMMER AUTREMENT



### ■ Pages 13 : Vie locale

Île-de-France ■ Paris ■ Aude ■ Pyrénées-orientales

### ■ Page 14 : Fiche pratique

Droits bancaires

### ■ Page 15 : Vie pratique

## AGENDA

### JANVIER

13 : Collectif logement

### FÉVRIER

9 et 10 : Conseil d'administration INDECOSA-CGT

29 février au 4 mars : Stage Agir avec les consommateurs salariés



Toute l'équipe de IN Magazine vous souhaite une très bonne année

# 2016

Information Indecosa. Case 1-1. 263, rue de Paris - 93516 Montreuil CEDEX -  
 Tél. : 01 55 82 84 05 Fax : 01 48 18 84 82  
 email : indecosa@cgt.fr Site : www.indecosa.cgt.fr  
 Directeur de la publication : Claude Bruley • Rédaction dossier : Michèle Berzosa  
 • Iconographie et mise en page : Pascale Lecomte • Bimestriel  
 imprimé par Imprimerie Grenier. 115/117 avenue Raspail  
 94250 Gentilly. Prix de vente : 4 euros au numéro.  
 6 numéros par abonnement annuel : 20 euros. N° de commission  
 paritaire : 0420 G 86486. Imprimé sur papier recyclé.



## ÉDITO

### 2016 : année d'expression démocratique !

Tout au long de l'année 2015, INDECOSA-CGT s'est investie dans de nombreuses initiatives, quelles soient nationales avec nos journées d'étude, ou qu'elles soient locales avec les assemblées générales d'associations départementales ou des débats sur des sujets particulièrement brûlants : la précarité énergétique, la banque, les transports, l'alimentation tout autant de thèmes qui traversent notre société.

C'est après une année difficile et lourde de drames humains dans notre pays que nous pouvons nous projeter vers une année 2016 d'actions, de luttes et d'espoirs. L'état d'urgence voté ne peut justifier plus longtemps de priver les citoyens de s'exprimer démocratiquement.

INDECOSA-CGT à l'écoute des militants de ses associations départementales construira avec eux des initiatives décentralisées comme par exemple avec la fédération du spectacle et l'union départementale de Haute-Savoie sur TAFTA (projet d'accord transatlantique sur le commerce) et ses conséquences sur le cinéma et la culture.

Nous continuerons tout au long de l'année à avancer sur les dossiers déjà ouverts tels que nos plaintes contre Schneider Electric et Samsung pour pratiques commerciales trompeuses.

Cette année a vu la création /réactivation de plusieurs associations qui ont permis d'avoir une activité au plus près des adhérents, c'est dans cet esprit que nous souhaitons travailler ensemble à la poursuite de nos engagements pris en assemblée générale.

Au nom du bureau, je souhaite à tous les adhérents ainsi qu'à leur famille une bonne et heureuse année 2016.

**Martine Sellier**  
Présidente

“ Vous trouverez aussi nos articles dans le journal « Ensemble » des syndiqués de la CGT et dans le magazine « Vie nouvelle » de l'Union confédérale des retraités CGT “

# Produire autrement pour nourrir l'humanité

Le 17 novembre 2015, à Montreuil, Indecosa-CGT organisait une journée d'étude autour de l'alimentation et de l'agriculture. Plus de 80 participants y assistaient et nourrissaient les débats sur un enjeu majeur du XXI<sup>e</sup> siècle.

Une partie du patio de la CGT était occupée pour l'occasion. Champagnes, madeleines et infusions s'y vendaient allègrement. Une scène avait été dressée et Dominique Martinez, journaliste à la NVO, animait les débats. Autour d'elle, de nombreux acteurs du monde agricole et associatif apportaient leur expérience.

La matinée fut essentiellement consacrée à la santé des agriculteurs et salariés agricoles et, naturellement, aux dégâts produits par les phytosanitaires. Joseph d'Angelo, secrétaire fédéral FnaF-CGT exposa les difficultés de la prévention et la nécessité d'opposer aux risques une recherche publique efficace. Gérard Boiron, paysan à la retraite, ancien secrétaire général de la Confédération paysanne Rhône-Alpes et victime d'un grave empoisonnement



par les insecticides, livra quant à lui un témoignage poignant et expliqua sa conversion « d'exploitant agricole à paysan ».

Autre témoignage fort, celui d'Alistair Smith, de l'association Banana Link, qui n'hésita pas à parler « d'hécatombe des travailleurs de la banane », un des secteurs agricoles et industriels les plus dangereux pour les salariés.

Face à ces constats alarmants, Bernard Vernes, représentant d'Indecosa-CGT au Conseil national de l'alimentation (CNA) encouragea les consommateurs à

s'emparer de cette question de la santé, « question non traitée au sein du CNA mais, heureusement, de plus en plus prise en compte par la société civile. »

L'après-midi fut notamment consacrée aux combats menés par les salariés, les Jeannette et les ex-Fralib, ainsi qu'aux circuits courts type Amap. Ou quand les paysans et salariés prennent leur destin en main...

## POUR EN SAVOIR PLUS :

La Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT : <http://www.fnafcgt.fr>

Le Conseil national de l'alimentation :

<http://www.cna-alimentation.fr/>

Le Bureau international du travail :

<http://www.ilo.org/global/about-the-ilo/who-we-are/international-labour-office/lang--fr/index.htm>

L'association Banana Link :

<http://www.bananalink.org.uk/es>

La société coopérative ouvrière provençale des

thés et infusions :

<http://www.scop-ti.com>

Biscuiterie Jeannette :

<http://www.jeannette1850.com>

Les ex-pilpa, la Belle Aude :

<http://www.labelleaudefr/>

Lire aussi en page 8 : « Produire et consommer autrement » d'après l'étude Progexa de novembre 2015

## Bernard Thibault, « Il y a un lien entre qualité des droits et qualité des produits »

Bernard Thibault, ancien secrétaire général de la CGT et membre du Conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT) est venu exposer le rôle joué par le BIT en termes de normes et de conventions, notamment en matière de santé au travail. Particulièrement, la convention internationale n°184 a été abordée. Rédigée en 2001 et ratifiée à ce jour par seize États membres, la convention n°184 demande aux gouvernements qu'ils adoptent ou révisent une politique sur la sécurité et la santé dans l'agriculture, détaille les mesures à prendre par les employeurs en vue d'assurer la sécurité et la santé des travailleurs et établit les droits et obligations des travailleurs aux fins d'un environnement de travail sûr et sain.

Bernard Thibault rappela que le président Hollande s'est engagé à ce que la France ratifie cette convention et souligna que celle-ci concernait, certes, les travailleurs, mais au final, également les consommateurs de produits agricoles.

## Appel à la Solidarité

# STOP à l'extinction programmée des CTR de la consommation



Une fois de plus, cette année, la baisse initiale de notre subvention annoncée à 5%, est portée à 9% à quelques semaines de la fin de l'exercice 2015!

Une quinzaine de salariés ont été licenciés ou non renouvelés ces dernières années et la situation des 59 salariés restant est menacée par la réduction drastique des subventions qui sont la ressource essentielle pour maintenir l'activité des centres techniques régionaux de la consommation (CTRC) et des structures régionales assimilées (SRA).

Les gouvernements passent et demeurent cette constante, un double langage des pouvoirs publics auquel nous ne sommes pas dupes : sous couvert de réduction des déficits publics, il y a bien cette volonté de liquidation de l'une des composantes essentielles des citoyens, l'encadrement technique de la Consommation. Dans le contexte de crise socio-économique, les associations de consommateurs ont plus que jamais besoin de bénéficier d'une logistique juridique et le citoyen d'être informé et protégé.

C'est pourquoi les représentants des CTRC et des SRA au comité d'évaluation de l'INC, réunis à Paris mardi 10 novembre ont refusé de valider une nouvelle baisse de 9% de leur subvention 2015.

Le comité d'évaluation est composé de 3 représentants des CTRC et SRA et des représentants du gouvernement, de la DGCCRF et la directrice de l'INC. Il donne un avis sur la répartition des

subventions allouées aux CTRC et SRA qui fédèrent près de 300 associations de consommateurs dans les régions.

Les CTRC et SRA (associations loi 1901) sont des centres de ressources de proximité pour les associations de consommateurs agréées dans les régions. Ils sont reconnus par l'Etat (DGCCRF, INC) et les organismes locaux

et régionaux (Directions administratives, Régions, Départements, Mairies). Ils assurent la formation, le conseil juridique et la veille documentaire des opérateurs associatifs ; ils contribuent à l'information et la sensibilisation du public (coordination inter-associatives de journées, conférences, actions audiovisuelles) sur les problématiques de la consommation (être un consommateur informé et responsable, éviter le surendettement).

La directrice générale de l'INC en lien avec la DGCCRF et le secrétariat d'Etat détient la prise de décision finale du montant définitif des aides allouées aux CTRC après avis des 3 représentants des CTRC et SRA (Article 6 de l'arrêté du 12 novembre 2010).

En effet, l'INC reçoit de la DGCCRF une dotation unique à répartir entre l'INC, les commissions qui y sont rattachées (clauses abusives, sécurité) et les CTRC et SRA. Il lui revient d'opérer le juste équilibre dans la répartition des enveloppes et le cas échéant, comme cette année, une baisse égale pour toutes les structures...

## Les automobilistes disent NON !

Tout à la fois « Vaches à lait » et « Dindons de la farce » les automobilistes vont encore être frappés au porte monnaie.

De promesses électorales en discours gouvernementaux, il était question de baisser et/ou geler les tarifs de l'essence et des autoroutes. Il n'en sera rien.

En effet, par le jeu de manipulations entre le prix du pétrole et les taxes, il y aura bien augmentation. Le gouvernement avait annoncé + 1 centime au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour le gazole, tentant de faire croire à une mesure écologique.

Pour faire passer la pilule, il promettait de baisser d'autant le prix de l'essence. Au final, c'est tout le contraire et bien plus... Un centime de plus pour le gazole... Un centime de plus pour l'essence, auxquels il faudra ajouter la taxe Carbone +2,7% pour le gazole et +0,7% pour l'essence. Mais de qui se moque-t-on ?

Et comme ce n'est pas suffisant, le tarif des autoroutes devrait augmenter de 2,50% au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les sociétés d'autoroute (privées) arguent du fait qu'ils entretiennent et que cela coûte... À voir ?

La ministre de l'Écologie se base sur une augmentation presque nulle, selon l'INSEE en 2015, pour refuser. Mais un soi-disant accord signé entre les gouvernements de droite et les gestionnaires d'autoroute leur donnent le pouvoir d'augmenter les tarifs comme bon leur semble.

C'est trop facile et ils en jouent, car il n'est ni possible ni souhaitable de faire la grève de la pompe. Ce sont encore les usagers et leur famille qui vont en pâtir soit en augmentant leur budget au détriment d'autre chose, soit en se privant totalement de déplacements (autres que ceux du travail).

Les automobilistes et leur association INDECOSA CGT-disent non !

*La politique du "tout profit", menée par la direction de la SNCF, amène inexorablement le déclin du service public.*

lignes irriguant les zones rurales, menace de suppression les trains « Corail » de nuit, met en place la diminution des trains « Intercités » de jour. Comme elle l'a fait pour le fret, en réduisant de moitié le tonnage de marchandises transportées par rail, la direction de la SNCF s'engage dans une politique du tout profit en se concentrant sur les trafics et les lignes qualifiées de « rentables » conduisant au déclin du service public.

**Scolaires, étudiants, salariés, retraités ou touristes, nous avons tous besoin du train !**

L'économie de nos régions, de notre pays a besoin du train !

A l'heure où de nombreuses villes font le choix du tramway afin de combattre la pollution, remplacer le ferroviaire par des cars est une aberration !

La loi Macron fait la part belle aux autocaristes qui attaquent le ferroviaire à grands coups de dumping financier (masquant le dumping social) : les Flexibus allemands et autres, les Ouibus de la SNCF (déjà premier transport routier de marchandises, premier pollueur!) font largement appel à la sous-traitance. Temps de parcours non garanti, mais attractivité assurée par les tarifs aberrants...



**Le service public des transports en danger !**

## Les usagers en supportent les conséquences !

- Le refus du gouvernement de traiter la dette historique issue de la construction des Lignes Grande Vitesse à la fin des années 80 sur commande de l'État ;
- Le désengagement de l'État sur l'indispensable financement du renouvellement et de la maintenance des infrastructures ferroviaires ;
- L'éclatement de la SNCF en trois entités :

SNCF, qui prend en charge le pilotage global du groupe, SNCF Réseau, qui gère, exploite et développe le réseau ferré français, SNCF Mobilités, pour le transport de voyageurs et de marchandises, ce qui rend plus complexe l'organisation du système ferroviaire dans le seul but d'organiser la libéralisation du rail français.

Cette réforme dictée par le président de la SNCF au secrétaire d'État aux transports a été présentée aux usagers comme une solution à tous les maux qu'ils subissent au quotidien.

Aujourd'hui, les usagers du rail et plus largement l'ensemble des citoyens peuvent mesurer à quel point l'analyse de la CGT et des cheminots était la bonne.

A peine cette réforme se met-elle en place que ses effets les plus néfastes, dénoncés, se font ressentir. L'annonce faite l'année dernière d'une hausse

des tarifs SNCF de 2,6 % est une des conséquences directes de cette réforme non financée.

Les usagers paient les conséquences de l'éclatement de la SNCF.

**Partout en France, la SNCF :**

multiplie les fermetures de guichets en gare, de boutiques, où en réduit les heures d'ouverture, supprime le personnel d'accompagnement à bord, ferme des

### **INDECOSA-CGT avec les usagers des services publics ont leur mot à dire, battons-nous pour d'autres choix et obtenons :**

- le rétablissement d'un service public ferroviaire unifié, sous l'égide de la Nation,
- une couverture ferroviaire nationale de tout le territoire français, sous la responsabilité unique d'un seul opérateur national (TGV, trains d'équilibre du territoire (Intercités, Téo, Corail), trains express régionaux, trains de marchandises),
- une plus grande accessibilité au train pour tous : des liaisons, des dessertes, des correspondances, appropriées entre des réseaux ferroviaires dépendant d'un seul service public national,
- une tarification socialement accessible à tous les citoyens, une amélioration de la qualité des services en termes de confort, de régularité de sécurité, de sûreté...,
- une meilleure cohérence dans les propositions diffusées par la SNCF via ses réseaux. Par exemple : Le Mans peut assurer une grande partie des liaisons TGV en partance dans l'Ouest, sans passer par Paris,
- la France est un grand fabricant de matériels ferroviaires roulant et doit le rester ; nous exigeons le renouvellement des voitures « Corail » et des locomotives de quarante ans d'âge.

**Avec INDECOSA-CGT, luttons pour un grand service public ferroviaire de qualité !**

# Produire et consommer autrement

Impossible de se limiter à notre pays pour étudier les questions liées à l'alimentation des populations. L'internationalisation des échanges et des entreprises confère au sujet une dimension planétaire. C'est dans cette double échelle, nationale et internationale, que se place l'étude réalisée par Progexa pour Indecosa-CGT. Extraits.

À l'occasion de la journée «Produire autrement pour nourrir l'humanité: le défi du XXI<sup>e</sup> siècle», organisée par Indecosa-CGT le 17 novembre 2015 (lire page 4), la société d'expertise Progexa a réalisé pour l'association une étude sur le sujet. Celle-ci se compose de trois parties :

- La place actuelle de la France dans un monde qui, technologiquement, peut nourrir une population croissante mais ne le fait pas,
- Un panorama des secteurs français de l'agroalimentaire et de la distribution et leurs déséquilibres,
- Une présentation de la consommation des français.

L'étude démontre que la planète a largement les capacités de nourrir l'intégralité des populations actuelles. Si elle ne le fait pas, c'est que les secteurs agricoles et agroalimentaires dominants sont essentiellement mus par la course au profit. Le

décalage entre besoins des populations et réponse des industriels, mais aussi entre modes de production et respect des travailleurs, empêche tout espoir de voir une répartition équitable et solidaire des richesses produites. «Les rapports de force totalement déséquilibrés en faveur des grands groupes multinationaux de la filière font, en effet, peu de cas des conditions d'emplois et de travail des salariés. Il en reste de même, souligne l'étude de Progexa, pour l'aval de la chaîne, puisque le consommateur, payeur final - qui est aussi bien souvent un salarié - subit les choix productifs effectués en amont selon des objectifs lucratifs avant d'être gustatifs et culturels.»

On pourrait aussi ajouter : avant d'être des choix sociaux, d'intérêt général et, notamment, de santé publique.

Enfin, l'étude explique que la période 2008-2013, pour les filières citées plus haut, a été

l'occasion «d'une formidable guerre pour le gain des parts de marchés durant laquelle la réduction du nombre d'intervenants dans chaque sous-filière a conduit à des destructions de savoir-faire et à une diminution de la répartition de la valeur ajoutée au détriment des salariés.»

Destruction des emplois et des savoir-faire, guerre des prix, rapports de force déséquilibrés au détriment des travailleurs et des consommateurs, souveraineté alimentaire des États menacée, dangers environnementaux, dans un contexte de chômage et de baisse du pouvoir d'achat... L'étude Progexa conclut : «De la production à la consommation, nous sommes au cœur d'enjeux liés aux conditions de travail, aux salaires, mais aussi au pouvoir d'achat et à la santé».

Comment, dans ces conditions, nourrir 7,35 milliards d'habitants aujourd'hui ? Probablement 9,7 milliards en 2020 selon les prévisions de l'ONU ?

Si la question est complexe, elle est aussi suffisamment importante pour qu'Indecosa-CGT l'ait posée et ait tenté d'y répondre avec ses invités du 17 novembre dernier.

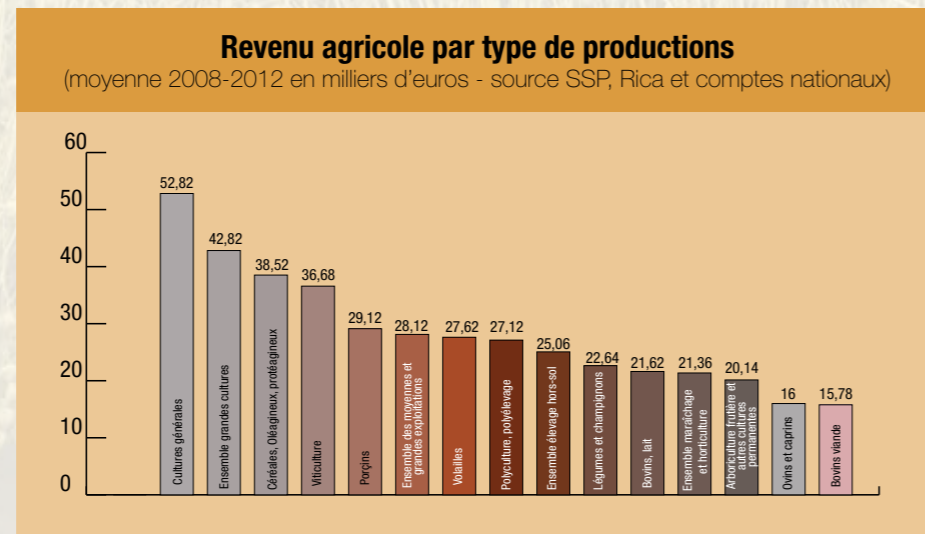
Pour sa part, IN Magazine relaie dans les pages qui suivent une partie de l'étude réalisée par Progexa.



Pour lire l'étude en totalité : contactez-nous  
e-mail : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr)

## DES REVENUS AGRICOLES TRÈS DISPARATES

D'un point de vue global, le revenu des agriculteurs est en forte hausse, de 30% entre 2008 et 2012. Mais une analyse plus fine montre que le résultat courant avant impôts varie de 1 à 3,6 selon le type d'agriculture. En effet si les prix nets des produits de base ont fortement augmenté, les différents secteurs de la filière n'en ont pas bénéficié de la même façon. On constate, par exemple, que les producteurs de grandes cultures (blé, maïs, betteraves...) ont bénéficié à plein de la hausse des matières, écoulant leurs marchandises à des prix très élevés. À contrario, le revenu agricole de l'élevage (hors porc), même s'il progresse, reste bas, les coûts de production étant en forte hausse.



## DES COOPÉRATIVES AGRICOLES DEVENUES INDUSTRIELLES ET ENTREPRISES DE GRANDE CONSOMMATION

En amont de la filière, les coopératives agricoles françaises enregistrent des profits en croissance constante. Ces structures sont devenues parfois des multinationales avec des filiales non agroalimentaires. Le phénomène de concentration a conduit à la création de dix-huit coopératives dépassant le milliard d'euros de CA et de plus de cinquante entreprises ayant un CA supérieur à trois cents millions d'euros.

Avec cette stratégie apparentée au capitalisme coopératif, ces groupes s'éloignent de la production agricole et leur gouvernance tourne le dos à la proximité originelle.

	Activités principales	Marques principales	Chiffres d'affaires 2013*
<b>In vivo</b>	Céréales - approvisionnement, nutrition animale, distribution	Gamm Vert, Semences de France	6138
<b>Tereos</b>	Sucre, amidon, alcool	Beghin Say, La perruche	4697
<b>Terrena</b>	Polyvalente	Gastronome, Douce France, Paysan breton, Régilait	4667
<b>Sodiaal</b>	Lait	Yoplait, Candia, Richemonts, Régilait, Entremonts	4616
<b>Vivescia</b>	Céréales	DéliFrance, Francine, Campaillette	4209
<b>Agrial</b>	Polyvalente	Florette, Créaline, Priméale, Ecusson, Danao, Loïc Raison	3901
<b>Axérial</b>	Céréales	Banette, Francine, Lemaire, Treblec	3707
<b>Triskalia</b>	Polyvalente	Paysan breton, Prince de Bretagne, Ronsard	2200
<b>Cooperi Arc Atlantique</b>	Viande	Calidel, Brocéliande	2100
<b>Groupe Even</b>	Lait	Even, Paysan breton, Kerguelen	2060

\*en milliers d'euros

# La France dans un monde à nourrir

**Spécialisation des terres et des entreprises agricoles, exportations et spéculation, groupes coopératifs géants : un modèle dominant.**



Selon l'OMC, la production agricole mondiale a progressé de 33% entre 2000 et 2013 (contre une progression de seulement 19% de la population). Jamais le monde n'a produit autant de richesses agricoles. Sur la même période, la croissance des exportations, + 215%, s'est avérée phénoménale. Il apparaît donc clairement que si la sous-alimentation

demeure, le problème ne réside pas tant dans la capacité de production que dans l'inégalité d'accès aux ressources (graphiques 1 et 2). Deux rapports publiés en 2015 par la

Banque mondiale et la FAO soulignent à quel point «les populations qui connaissent l'extrême pauvreté vivent en majorité de l'agriculture, dans les zones rurales de pays en développement». Il semble exister un lien fort entre pauvreté, malnutrition et faible développement agricole. La FAO parle à ce propos de «cercle vicieux de la faim, de la pauvreté et de la faible productivité (.../...)».

Le développement de l'agriculture dans les pays pauvres constitue par conséquent l'une des principales clefs pour aider les populations à sortir de la pauvreté. La FAO a évalué le montant des investissements qui seraient nécessaires dans l'agriculture, les zones rurales et urbaines et dans la protection sociale pour éradiquer la faim dans le monde. Ils s'élevaient à 0,3% du PIB mondial.

## Une agriculture éloignée des besoins locaux...

Dans ce contexte, comment la France, géant mondial de la production agricole, se place-t-elle ? Le rapport Progexa souligne que «depuis une cinquantaine d'années, l'agriculture française connaît un mouvement continu et profond de spécialisation vers les céréales et le végétal au détriment de la polyculture et de l'élevage, et par là même, une spécialisation des territoires. (.../...)» (graphique 4)

60% des terres sont occupées par les céréales. Les grandes cultures (blé, maïs,

## 3 Part de chiffre d'affaires des 10 premières entreprises de l'industrie agroalimentaire par filière en 2012 en France

(Source crédit agricole - observatoire des entreprises agroalimentaires)



colza) sont mises en œuvre sur le modèle de la monoculture notamment destinée à l'export. Ces choix évincent les autres cultures qui non seulement répondaient aux besoins des consommateurs locaux mais aussi aux contraintes environnementales. Produire dans le seul but d'exporter massivement pose des questions d'aménagement du territoire mais aussi de souveraineté nationale et d'équilibre des écosystèmes.

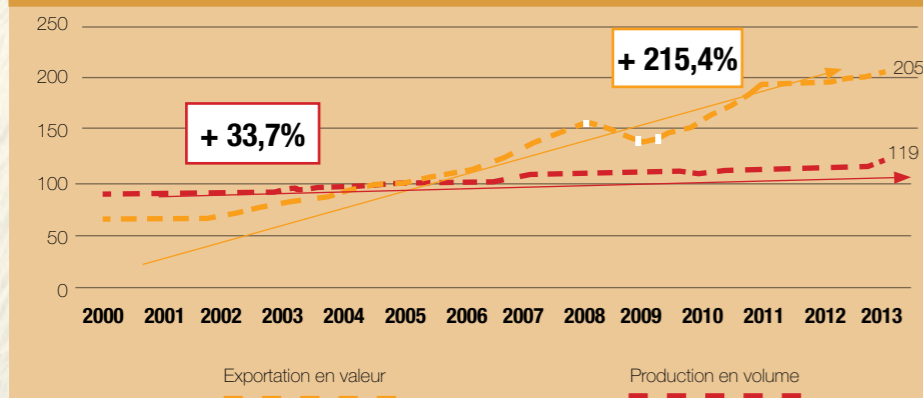
## ... Pour les besoins des conglomérats agricoles

Cette dynamique de spécialisation s'est accompagnée d'une concentration des terres agricoles. Entre 2003 et 2012, la part des exploitations de plus de 100 hectares est passée de 9,4% à 20,7%.

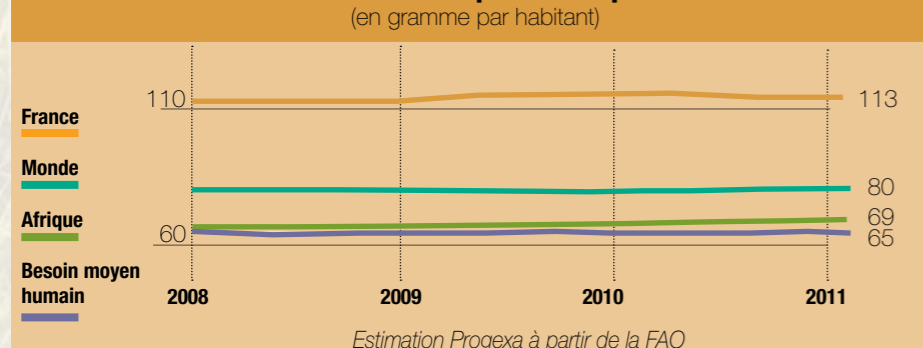
La massification du commerce international explique notamment la spécialisation de la production agricole. La financiarisation des matières premières agricoles, la volatilité des cours, la pression des prix ne permettent qu'aux entreprises les plus puissantes de se maintenir sur les marchés. «Si certains considèrent la crise et la flambée des prix des matières premières comme un risque majeur, d'autres y voient une opportunité pour réduire la concurrence et récupérer des parts de marché. Aujourd'hui les grands groupes ont tous pour stratégie de maîtriser la chaîne de production, de l'agriculture à la distribution. Ils ont pour cela construit de grands conglomérats usant de partenariats croisés et des possibilités offertes par les lois fiscales.» note le rapport. (graphique 4).

## 1 La production mondiale agricole a progressé de 33% entre 2000 et 2013 contre 19% seulement pour la population

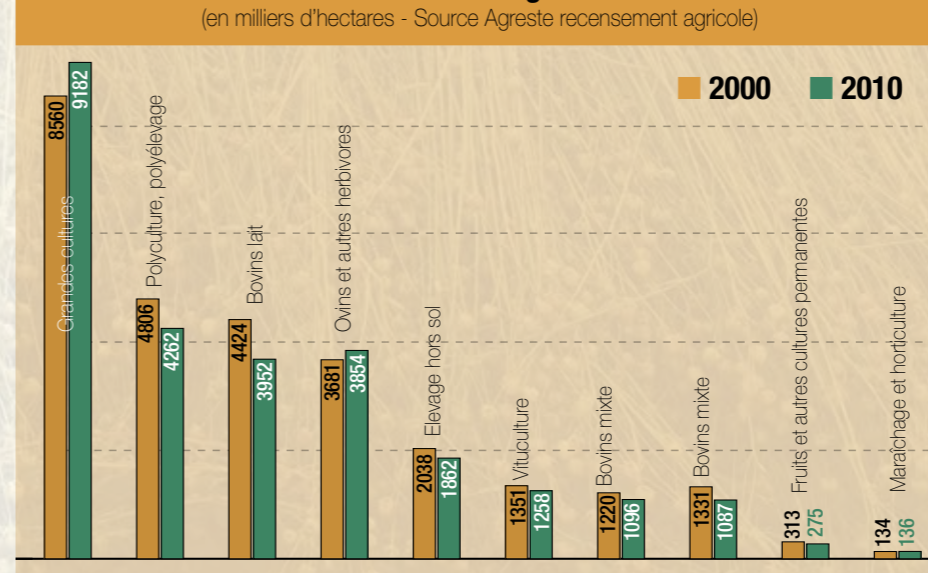
Evolution des exportations et de la production agricole mondiale (base 100 en 2005 - source OMC)



## 2 Evolution de l'offre de protéines quotidienne (en gramme par habitant)



## 4 Evolution des surfaces agricoles utilisées (en milliers d'hectares - Source Agreste recensement agricole)



## CONDITIONS DE TRAVAIL ET SALAIRES DANS L'AGROALIMENTAIRE

Les salaires dans l'agroalimentaire, ainsi que leur progression, sont toujours nettement inférieurs aux autres secteurs manufacturiers.

En 2008, l'écart des salaires entre ces deux branches était de 22,8% contre 23,4% au troisième trimestre 2013.

Le niveau d'emploi, quant à lui, s'inscrit en net recul depuis des années. La multiplication des plans sociaux économiques et les départs non remplacés ont largement permis l'accroissement de la productivité du travail au prix de la santé des salariés restants. Pour ces derniers, le chantage à l'emploi rend toujours plus précaire leur situation professionnelle. Face à eux, la menace de la délocalisation, du recours à l'intérim et au travail détaché, est brandie. De même, la montée en puissance des questions de santé au travail conduit les entreprises à externaliser la gestion de la pénibilité.

Image extraite de «Notre pain quotidien» de Nikolaus Geyrhalte, sorti en 2007



# Des prix élevés proposés aux consommateurs français

**Dans un pays grand producteur agricole, les consommateurs ne bénéficient pas pour autant de prix bas.**

**A** lors que la France est une grande productrice de denrées agricoles, les prix alimentaires que connaissent les consommateurs français se situent, selon l'INSEE, 10% au-dessus de la moyenne européenne. Les prix de la viande, des fruits, des légumes et des pommes de terre sont particulièrement élevés (+20% par rapport à la moyenne

européenne). C'est également le cas, dans une moindre mesure, des prix du poisson et des autres produits de la mer (+10%), et du pain et des céréales (+5%). Le pouvoir de la grande distribution sur les marchés lui confère toute latitude pour imposer ses prix et pouvoir déclarer sans aucun contrôle que ses prix sont bas.

## LE BUDGET «ALIMENTATION»

Selon l'INSEE, en 2014, les ménages consacraient 232 milliards d'euros à leur budget «alimentation», à domicile ou en dehors du domicile, soit 3 600 euros en moyenne par habitant sur l'année. Ils y affectaient 20,4% de leur dépense de consommation. Les trois quarts du budget alimentaire concernaient l'alimentation à domicile, le quart restant étant dépensé dans les restaurants, cantines, débits de boisson, etc. Pour mémoire, en 1960, 86% de la consommation alimentaire se faisait à domicile.

Hors de la grande distribution, les réseaux «alternatifs», par exemple les circuits courts, demeurent relativement confidentiels et les produits bios sont perçus plus chers.

Les classes les moins favorisées semblent donc condamnées aux produits de médiocre qualité achetés dans des magasins discount. «À cet égard, note l'étude Progexa, apparaît cocasse l'injonction à la consommation de "cinq fruits et légumes par jour", et ce d'autant plus lorsque l'on a en tête la réduction de la production de fruits et de légumes au profit des grandes cultures exportables».

# Modes de consommation et arbitrages

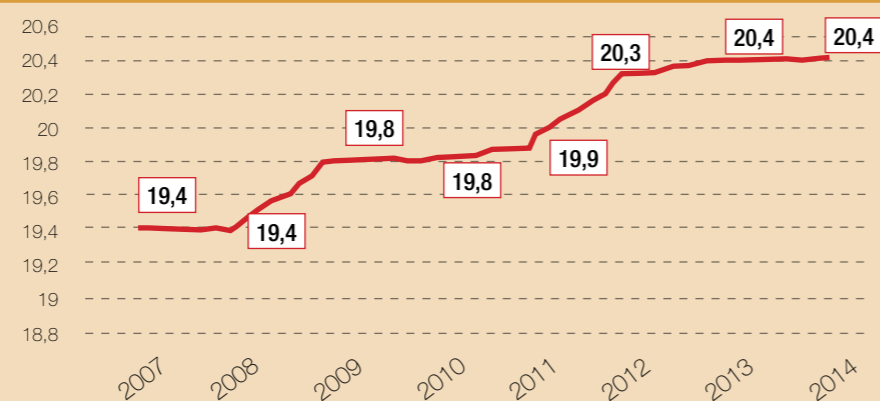
**Entre pouvoir d'achat insuffisant et volonté de consommer mieux, les ménages français sont tiraillés.**

**E**n France, au cours des cinquante dernières années, la consommation des produits alimentaires n'a cessé d'augmenter sous l'effet, notamment de la croissance de la population. Cette tendance globale masque cependant une accélération des inégalités sous l'impact du chômage de masse et de la précarité. Sur la période 2007-2013, la baisse du pouvoir d'achat des ménages est venue grever la consommation des français. Ils ont été contraints à modifier leurs dépenses de consommation. Dans ce contexte, la consommation alimentaire, considérée comme nécessaire, est plutôt privilégiée aux dépens des dépenses de loisirs, de vacances ou d'équipements. Depuis 2008, la part de l'alimentaire dans les dépenses des ménages français n'a cessé de progresser, soit

+16,1% entre 2008 et 2013. Les facteurs influant sur le pouvoir d'achat, comme l'augmentation des dépenses contraintes, ne sont pas seuls à peser sur les modes de consommation alimentaire. Les récents et nombreux scandales alertent les consommateurs sur les pratiques contestables de la filière alimentaire. Pour autant, il n'a pas toujours le choix.

Selon l'étude Progexa, «le pouvoir d'achat en berne et les moyens massifs déployés par la grande distribution pour attirer le consommateur dans ses rayons implique un consommateur tiraillé entre sa volonté de consommer autrement (des produits de qualité, de préférence locaux) et la pression économique et commerciale exercée par la grande distribution.»

Part de l'alimentation dans la dépense de consommation des ménages (source Insee)



**■ ÎLE-DE-FRANCE ■ TARIF UNIQUE POUR TOUS LES JEUNES DANS LES TRANSPORTS**

**L**e Stif (qui organise l'ensemble des transports publics dans la région) a étendu aux collégiens, lycéens et apprentis la mesure dont devaient déjà bénéficier les étudiants. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015, ce sont donc plus de 800 000 jeunes franciliens qui peuvent disposer d'une carte Imagine R au tarif mensuel de 35 euros, utilisable dans toute l'Île-de-France toute l'année. Depuis le premier septembre 2015, la plupart des cartes de transport Navigo sont « dézonées » dans la région. Le tarif mensuel est de 70 euros. ■



**■ AUDE ■ BIENTÔT UN NOUVEAU COMPTEUR ÉLECTRIQUE, GRATUIT, OBLIGATOIRE, MAIS ...**

**A** partir de 2016 et jusqu'en 2021 les nouveaux compteurs Linky (c'est son nom) vont orner nos maisons. Ils remplaceront nos vieux compteurs électriques, bien rentabilisés par le prix de nos abonnements. Attention, révolution! Linky est «communicant»! Il donne vos consommations à ERDF pratiquement en temps réel et il sera piloté à distance par ce dernier. Finie la corvée d'attente du passage du technicien mais finies aussi les mises en services et les coupures par ce dernier (au revoir les Robins des bois) et quid de l'emploi à ERDF! Tout cela sera piloté automatiquement à partir d'un poste de contrôle. Ce programme va coûter environ 5 milliards mais rassurez-vous à vous consommateurs, il sera gratuit! ERDF explique que les économies réalisées par la pose de ces compteurs, financera leur déploiement. Malgré les bénéfices réalisés, la facture ne baissera pas, ce qui laisse entendre que nous paierons, nous, les mêmes consommateurs, une partie de ces compteurs de manière indirecte. Mais alors, ce nouveau compteur

**■ PARIS ■ PARIS HABITAT PASSE UN ACCORD AVEC EDF POUR BAISSER DE 4 % LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ DE 62 000 LOGEMENTS**

**P**aris Habitat a conclu en juillet 2015 un accord de trois ans avec EDF pour «la fourniture d'une électricité provenant à 100 % d'énergie renouvelable d'origine française pour un surcoût inférieur à 1 % par rapport au tarif classique de l'électricité». L'office HLM explique qu'il se devait, dans le cadre de la loi du 17 mars 2014 relative à la consommation supprimant les tarifs réglementés de l'électricité, de

lancer une consultation de fourniture électrique pour les équipements collectifs de son patrimoine. Le marché acté, d'un prix fixe sur la durée de l'accord, cible les équipements de 495 sites les plus consommateurs du patrimoine de l'organisme HLM et comprenant au total 62 000 logements. Leurs locataires voient ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2015, leurs charges d'électricité diminuer de 4%. ■

**■ PYRÉNÉES-ORIENTALES ■ EXTRAIT KBIS : SON PRIX PEUT FLAMBER**

**L**e montant d'une commande d'un extrait Kbis ou autres documents officiels à partir de sites internet spécialisés, et notamment d'Infogreffe, a atteint des records pour certains utilisateurs (entre 300 et 700 €). Il faut préciser que les tarifs d'Infogreffe sont réglementés par le ministère de la Justice et, comme il se doit, sur leur site web. Or des clients se sont vus prélevés jusqu'à 99 € et cela régulièrement après une commande. Dans cette arnaque, le paiement en ligne, par carte bancaire, intervient tout d'abord en faveur d'Infogreffe. Dans les heures et/ou les jours qui suivent, d'autres prélèvements sont effectués par webvers.com ou util.conso.com ou/et net.achat.com. D'après les témoignages des infortunés, il semble qu'avec une simple réclamation sur le site ou par téléphone 01-70-70-24-63, web-vers.com entreprend le remboursement des sommes prélevées. Infogreffe est alerté et s'investit pour remédier à ces dysfonctionnements. Quant à la commande de ces documents sur les sites marchands, sachez qu'ils se fournissent auprès d'Infogreffe mais que le prix du document peut atteindre jusqu'à 399 €. CONSEIL d'INDECOSA-CGT 66 Entrez des démarches écrites, vous garderez ainsi traces de votre réclamation. ■

# Droit bancaire : Les frais de forçage doivent être inclus dans le calcul du TEG



La Chambre commerciale de la Cour de cassation s'est intéressée, depuis quelques années, de près au calcul du taux effectif global. Un arrêt a été rendu le 5 février 2008 portant sur la question de savoir s'il fallait inclure les frais de forçage dans le calcul du TEG (Chambre commerciale de la Cour de cassation - 5 février 2008 - N° de pourvoi 06-20783).

Une banque accorde à un client une autorisation de découvert. Ce client dépasse régulièrement le découvert autorisé et les opérations effectuées au-delà de ce découvert font l'objet de frais bancaires également appelés « frais de forçage ».

La Banque ne pouvant obtenir la régularisation du solde débiteur assigne en paiement et, de manière habituelle, le client, en défense, demande la condamnation de la banque au remboursement des frais bancaires considérant qu'ils n'étaient pas dus. Subsidièrement, si ces frais étaient effectivement dus, le client demande à ce que ces frais soient inclus dans le TEG.

La question posée aux juges était de savoir si les frais de forçage qui sont présentés comme des frais comptables devaient être

inclus dans le calcul du taux effectif global. La Cour d'appel de Rennes, le 8 septembre 2006, considère que non. Ces frais ne doivent pas être inclus car ils rémunèrent un service spécifique le passage d'une opération comptable et du paiement en dépit du dépassement du seuil autorisé. Pour la Cour d'appel, ces frais ne sont donc pas des compléments d'intérêts déguisés et sont distincts de l'opération de crédit que constitue le découvert.

La Cour de cassation, sur le pourvoi formé par le Client, ne suit pas la Cour d'appel et juge au contraire que « la rémunération d'une telle prestation n'est pas indépendante de l'opération de crédit complémentaire résultant de l'enregistrement comptable d'une transaction excédant le découvert autorisé ».

Pour la Cour de cassation, il existe donc une distinction entre deux opérations de crédit. Il existe une opération résultant de l'autorisation de découvert et une autre opération de crédit résultant du dépassement de l'autorisation. En acceptant d'honorer un paiement qui dépasse l'autorisation de découvert, la banque accepterait de facto un

nouveau crédit. Or les frais de forçage sont directement liés à cette nouvelle opération.

Ils doivent donc être inclus dans le calcul du TEG au même titre que les frais bancaire prélevés de manière habituelle lors de la conclusion d'un prêt.

### TEXTES VISÉS DANS L'ARRÊT

• **Article L 313-1 code de la consommation :** Dans tous les cas, pour la détermination du taux effectif global du prêt, comme pour celle du taux effectif pris comme référence, sont ajoutés aux intérêts les frais, commissions ou rémunérations de toute nature, directs ou indirects, y compris ceux qui sont payés ou dus à des intermédiaires intervenus de quelque manière que ce soit dans l'octroi du prêt, même si ces frais, commissions ou rémunérations correspondent à des débours réels.

Toutefois, pour l'application des articles L. 312-4 à L. 312-8, les charges liées aux garanties dont les crédits sont éventuellement assortis ainsi que les honoraires d'officiers ministériels ne sont pas compris dans le taux effectif global défini ci-dessus, lorsque leur montant ne peut être indiqué avec précision antérieurement à la conclusion définitive du contrat.

En outre, pour les prêts qui font l'objet d'un amortissement échelonné, le taux effectif global doit être calculé en tenant compte des modalités de l'amortissement de la créance.

Un décret en Conseil d'Etat déterminera les conditions d'application du présent article.

• **Article 1907 du Code civil :** L'intérêt est légal ou conventionnel. L'intérêt légal est fixé par la loi. L'intérêt conventionnel peut excéder celui de la loi, toutes les fois que la loi ne le prohibe pas. Le taux de l'intérêt conventionnel doit être fixé par écrit.

Voir aussi le site de l'aplomb : <http://www.aplombfrance.fr/>

## MEMENTO

1<sup>er</sup> janvier 2016

### Honoraires de médecins

Généralistes : consultation :	23,00 €
Visite à domicile :	33,00 €
Majoration de consultation le samedi après-midi :	19,06 €
Majoration de dimanche et jour férié :	22,60 €

Majoration de nuit :	
De 20h à minuit et de 6h à 8h :	38,50 €
De minuit à 6h :	43,50 €
Majoration d'urgence :	22,60 €
Indemnité de déplacement :	3,50 €

<b>Forfait hospitalier</b>	18,00 €
Etablissement psychiatrique	13,50 €
Forfait pour actes médicaux supérieurs à 91 €	18,00 €

<b>Franchise médicale</b>	
(Plafonnement à 50 € par an)	
Boîte de médicaments	0,50 €
Acte paramédical	0,50 €
Transport sanitaire	2,00 €

<b>Allocations familiales au 1<sup>er</sup> juillet 2015</b>	
Le montant est selon les ressources perçues en 2013 :	

2 enfants	< ou = à 67140€	129,35 €
	< ou = à 89490€	64,68 €
	> à 89490€	32,34 €
3 enfants	< ou = à 72735€	295,05 €
	< ou = à 95085€	147,53 €
	> à 95085€	73,77 €
4 enfants	< ou = à 78330€	460,77 €
	< ou = à 100680€	230,39 €
	> à 100680€	115,20 €

<b>Indice des prix à la consommation :</b>	
base 100 en 1998	

Novembre 2014 :	127,62
Novembre 2015 :	127,67
Variation annuelle :	0,03 %

<b>Indice à la construction :</b>	
base 100 en 2010	
Août 2014 :	105,40
Août 2015 :	104,50
Variation annuelle :	- 0,85 %

<b>Indice de référence des loyers :</b>	
base 100 au 4 <sup>ème</sup> trimestre 1998	
3 <sup>e</sup> trimestre 2014 :	125,24
3 <sup>e</sup> trimestre 2015 :	125,26
Variation annuelle :	0,02 %

<b>SMIC au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	
Pour une heure	9,67 €
Pour 39 heures par semaine	1675,73 €
Pour 35 heures par semaine	1466,62 €

### Revenu de solidarité active au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Pour une personne seule	524,16 €
Pour un couple	786,16 €

(Ces sommes sont majorées si des enfants sont à charge)

### Aide juridictionnelle au 1<sup>er</sup> janvier 2016

Totale : moins de 941 € mensuels	
Partielle : moins de 1411 € mensuels	
Majorées de 169 € pour chacune des deux premières personnes à charge et de 107 € pour les suivantes	

### Crédit

Taux de l'usure maximum au 4 <sup>e</sup> trimestre 2015 :	
Prêts immobiliers : Taux fixe :	3,92 %
Taux variable :	3,63 %
Prêts relais :	4,19 %
Prêts à la consommation :	
Inférieur à 3000€ :	19,97 %
De 3000 € à 6000 € :	13,45 %
Supérieur à 6000 € :	7,84 %
Taux de l'intérêt légal :	0,93 %

### Aide au logement Aide personnalisée au logement APL (bailleurs sociaux)

Mise à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2015

<b>Plafond loyer personne seule</b>	
Zone I (Paris, Lyon...)	292,85 €
Zone II (Lille...)	255,23 €
Zone III	239,31 €

<b>Plafond loyer colocation (personne seule en colocation)</b>	
Zone I (Paris, Lyon...)	219,47 €
Zone II (Lille...)	191,27 €
Zone III	179,27 €

<b>ASL étudiant</b>	
Boursier, aide maxi	223,63 €
Non boursier, aide maxi	176,84 €

<b>ASL étudiant en colocation</b>	
Boursier, aide maxi	136,33 €
Non boursier, aide maxi	92,08 €

<b>Pour des logements meublés ou non meublés, occupant d'une chambre</b>	
Zone I (Paris, Lyon...)	263,36 €
Zone II (Lille...)	229,53 €
Zone III	215,12 €

## COUP DE GUEULE

### La finance, voilà l'ennemi de votre pouvoir d'achat !

Alors que, selon l'INSEE, les frais bancaires ont déjà augmenté de 2,5 % soit 5 fois plus que l'inflation en 2014, les banquiers en veulent encore plus. Ils ne manquent pas d'idées, déjà ils avaient tendance :

- à faire payer une partie de leurs pertes par l'État, donc le contribuable (1,7 milliard d'euros de crédit d'impôts accordé à la société générale pour compenser partiellement la perte de 4,3 milliards attribuée à Kerviel),
- à faire assurer leur déconfiture par la puissance publique, donc encore le contribuable (Dexia a été recapitalisée 2 fois par la France et la Belgique avant de fermer ses portes laissant une ardoise à la France de 6,6 milliards d'euros et 10,5 milliards d'emprunts toxiques).

Ayant payé comme contribuable, les banquiers -qui ont retrouvé tout leur aplomb car 2008 est loin- vont vous faire payer comme client. Contrairement aux engagements pris par le candidat Hollande, il n'y a quasiment pas eu de séparation entre la banque de marché et la banque de détail et le risque perdure de voir celle-ci assumer le passif de la première avec une crainte sur vos dépôts, si les états ne pouvaient ou ne voulaient assumer le passif d'une prochaine crise.

La nouveauté c'est les frais de gestion de compte à partir de janvier 2016. Comme les frais de retraits déplacés, ils vont s'étendre comme la gangrène... Le simple fait de posséder un compte (obligatoire en France pour la domiciliation des revenus depuis 1977) entraînera une taxation supplémentaire de 2 à 3 euros par mois au prétexte, disent les banquiers, que les taux d'intérêt seraient trop bas et le coût de la sécurisation trop élevé. Si les taux sont bas, une partie de la ressource est gratuite et personne ne parle de la rétribuer. Elle est constituée par vos dépôts à vue et une autre quasiment gratuite vient de la banque centrale européenne avec pour finalité affichée la relance de l'économie.

Tout cela n'est que prétexte et, de son côté, le personnel du secteur souffre aussi de fermetures d'agences génératrices de plans sociaux. Clients et salariés des banques ne veulent plus payer les forfaits des banquiers (par exemple les 9 milliards de dollars d'amendes de BNP-Paribas aux USA). INDECOSA-CGT demande à Martine Pinville, secrétaire d'Etat à la consommation, de s'opposer à cette nouvelle taxation non fondée, qui portera atteinte au pouvoir d'achat de l'ensemble des consommateurs français.

### BULLETIN D'ADHÉSION À INDECOSA-CGT

Nom : .....

Prénom : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Courriel : .....

**Entreprise ou organisme**

J'adhère pour l'année 2016  30 euros

Je m'abonne à In magazine pour six numéros  20 euros

Soutien au magazine  40 euros

**Membre bienfaiteur** Je verse pour l'année 2015 et je reçois les 6 numéros du IN Magazine  100 euros

Date et signature